

## Appel d'offre 2013 – Contrat d'entretien – Les cottages de Cressely

La résidence « les Cottages de Cressely » renouvelle son contrat d'entretien.

Ce contrat d'entretien se compose de 2 lots :

1. Entretien des espaces verts
2. Travaux d'entretien courants

### LOCALISATION :

Résidence « Les Cottages de Cressely »  
Avenue Claude Nicolas Ledoux  
78114 MAGNY LES HAMEAUX

### CONTEXTE :

- Travaux à réaliser au sein d'une résidence familiale de 124 maisons et d'un petit parc créé en 1971. Ce domaine est composé de 7 placettes, d'une avenue, de 6 parkings, d'un déversoir d'eau pluviale et de deux contre-allées longeant la forêt Domaniale de Port Royal.
- Mise à disposition d'un local technique comprenant une pièce permettant le repos durant l'heure de déjeuner et la prise de repas ; ainsi que des toilettes et la fourniture d'eau chaude.
- Suivi fonctionnel direct par le représentant du syndic de gestion avec l'aide d'un correspondant espaces verts représentant l'ASL.
- Visites mensuelles de la résidence avec un membre de la commission Espaces Verts et/ou un membre de la commission travaux de l'ASL et le représentant du syndic de gestion. Un compte rendu écrit des travaux réalisés est rédigé par le Syndic.



Vue aérienne de l'ensemble de la résidence

## DESCRIPTIF DES PRESTATIONS DEMANDEES

### LOT 1 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

#### Entretien des pelouses :

- Tonte de façon à maintenir un aspect propre et régulier de la pelouse - [mars à novembre]  
14 tontes
- Evacuation des déchets consécutifs aux tontes
- Découpe nette des bordures au roto fil

#### Taille et entretien des haies, arbustes et massifs de l'ensemble des parties communes :

C'est à dire : les placettes centrales, devant les pavillons des copropriétaires (sauf ce qui touche les pavillons), les placettes situées le long de l'avenue CN Ledoux, avant et à l'entrée de la résidence, le long de la forêt côté résidence.

- 1 béquillage (léger bêchage) au pied des haies et arbustes en hiver
- Binage et désherbages sans pesticides au pied des jeunes arbres, arbustes et massifs (autant que faire se peut et au roto fil)
- Paillage autour des massifs autant que possible avec les résidus de taille broyés
- Dressage des bordures sur pelouse une fois l'an
- 2 tailles par an si nécessaire pour les haies non privatives et arbustes le long des allées
- Taille des arbustes de manière à maintenir leur forme naturelle

Les modes de taille tiendront compte des points suivants :

- ❖ Arbustes à floraison estivale ou automnale : taille en sec en hiver
- ❖ Arbustes à floraison hivernale ou printanière : taille en vert en été après floraison
- ❖ Arbustes ne réclamant pas de taille, mais de simples toilettages
- ❖ Rosiers, taille principale en mars et tailles de toilettage pendant les tontes
- ❖ Taille raisonnée (toute taille type recépage doit obtenir l'aval de la commission Espaces-Verts du conseil syndical)
- Evacuation des déchets de tailles ou broyage et utilisation des résidus (sauf ceux des résineux) en paillage des massifs

#### Entretien régulier de la parcelle déversoir côté forêt :

- Coupe des arbres et arbustes repoussants - [1/ semestre]
- Débroussaillage de l'accès au fossé et le long de la clôture- [1/ trimestre]
- Dégagement du fossé d'évacuation des eaux pluviales si besoin - [2/ an]
- Broyage des résidus végétaux et répartition sur le terrain

#### Nettoyages :

- Balayage et évacuation des cônes, aiguilles, chatons... des allées piétonnières pour en dégager l'accès - [1/ semaine]
- 6 ramassages de feuilles mortes sur l'ensemble du site - [octobre à décembre]

Salage et déneigement :

NB : le sel est fourni par la copropriété

- Epandage de sel anti-verglas sur l'avenue, les allées, les parkings et les abords des préaux dès le début des intempéries
- Déneigement des allées et des trottoirs dans la demi-journée suite à l'intempérie
- Déneigement partiel de l'avenue pour la rendre praticable dans la demi-journée suite à l'intempérie

Divers :

NB : un correspondant sera désigné parmi la commission Espaces-Verts du Conseil Syndical

- Maintien en état de propreté du local technique mis à disposition et signaler au correspondant toute anomalie ou dysfonctionnement constaté
- Entretien du matériel et de l'outillage mis à disposition (nettoyage, graissage, mise en hivernage)
- Signaler les détériorations constatées sur le domaine et les interventions nécessaires (par exp. dalles cassées, compteurs détériorés, fuites d'eau...)

**LOT 2 – TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS**

Gestion des Ordures Ménagères :

- Sortie et rentrée dans le local des Bacs à OM en fonction du calendrier de passage du service de nettoyage de la commune, y compris les jours fériés
- Nettoyage hebdomadaire des locaux à poubelles avec récupération des détritrus
- Remplacement des sacs à l'intérieur des containers à OM selon nécessité. Les sacs sont fournis par la copropriété
- Signaler toute dégradation constatée des bacs (fissuré, couvercle cassé...) ou du local à OM

Divers :

- Nettoyage des petites poubelles extérieures aux préaux - [1/ semaine]
- Balayage des préaux avec ramassage des détritrus - [1/ semaine]
- Ramassage des papiers et petits détritrus situés sur les voies de circulation et l'ensemble de la copropriété - [1/ semaine]
- Curage des caniveaux d'eau pluviale (grilles) devant les garages de P1, P2, P3, P6, et P7 afin d'éviter les engorgements - [2/an minimum]
- Curages des avaloirs d'eau pluviale sur les allées piétonnes des placettes afin d'éviter les engorgements
- Nettoyage selon nécessité des 2 anciens locaux à déchets verts (P5 et P7)

## DONNEES CONTRACTUELLES

1. Contrat d'entretien de 1 an. Le renouvellement du contrat sera soumis chaque année à l'accord des membres du Conseil Syndical.  
**Le contrat débutera le 04 juillet 2013 pour se terminer le 03 juillet 2014.**
2. Révision de prix annuel : la tarification du contrat sera revue annuellement dans une négociation de gré à gré 6 mois avant la date anniversaire du contrat.
3. Visite mensuelle de réception des travaux. Un tableau de suivi sera mis à disposition.
4. Evaluation des résultats chaque trimestre avec le cabinet de gestion et le Conseil Syndical.
5. En cas de défaillance de l'entreprise et du non-respect des conditions du contrat, l'ASL pourra de plein droit exiger la résiliation anticipée du contrat après mise en demeure restée infructueuse.
6. Lots non dissociables. Les prestations doivent être exécutées de façon globale.
7. L'entretien des espaces privés n'est pas inclus dans ce cahier des charges.
8. Pour l'attribution du contrat d'entretien, il sera tenu compte du prix du contrat principal et du montant du bordereau des prestations annexes.

Fait à Magny les Hameaux le

La société

Le Client

Nom du représentant :

Nom du représentant :

Lydie DESVAUX

## PRESTATIONS ANNEXES A CHIFFRER

Nettoyage au nettoyeur thermique à haute pression :

NB : prix par prestation

- ✓ Des locaux à poubelles (porte et intérieur)
- ✓ Des containers à OM
- ✓ Des murs des garages et abris
- ✓ Des édicules à gaz
- ✓ Des trottoirs de l'avenue et des allées s'il y a présence récurrente de mousse et risque de glissade